

CONSEILS AUX RIVERAINS EN PRÉVISION DES PROCHAINES CRUES ET GRANDES MARÉES SUR LA SEINE

PROCHAINES
GRANDES MARÉES :
DU 9 AU 14 MARS ET
DU 7 AU 11 AVRIL
2020

Les crues de la Seine sont prévisibles et ont une cinétique lente. Elles durent généralement de 3 à 15 jours. En plus des crues dues aux fortes précipitations à l'amont du bassin, l'estuaire de la Seine (de Poses à la mer) peut également connaître d'importantes inondations lors des grands coefficients de marée ou si des conditions météo très défavorables empêchent l'écoulement normal du fleuve dans la mer.

VOICI QUELQUES CONSEILS POUR GÉRER AU MIEUX LA CRUE



AVANT L'INONDATION

- Je m'informe sur la manière dont elle va toucher mon territoire: auprès de ma commune, sur le **site de la Préfecture** ou sur le **site Internet Vigicrues**.
- Je prépare mon habitation : **mise en sécurité des objets** auxquels je tiens en hauteur ou entreposage chez un proche hors zone inondable.
- Je range ou **j'attache le mobilier de jardin** et les objets extérieurs susceptibles d'être emportés par la crue.
- Je **gare mon véhicule en dehors de la zone inondable**.
- Je réfléchis à d'autres solutions d'hébergement pour quelques jours (familles, amis...) au cas où je serais amené à quitter mon logement.

- Je prépare une valise avec les **objets essentiels** (papiers d'identité, trousse de secours, **médicaments**, nourriture, papiers d'assurance, eau, téléphone...) s'il y a un risque d'évacuation de mon domicile.
- Je m'assure de disposer d'une radio et de piles en état de marche pour rester informé au cas où l'alimentation électrique serait coupée.



PENDANT L'INONDATION

- Je **m'informe et je suis les consignes de sécurité diffusées par les médias** (France Bleue Haute Normandie, France Inter, NRJ Rouen, Europe 2) et sur les réseaux sociaux en m'abonnant aux comptes officiels de la Préfecture, de la Mairie et de la communauté de communes ou d'agglomération.
- Je **ne m'engage ni à pied, ni en voiture dans une zone inondée**. Je ne circule pas sur le chemin de halage en bord de Seine.



APRÈS L'INONDATION

- Je réintègre mon logement et ne rebranche les réseaux qu'une fois que les autorités ou des professionnels m'en ont donné l'autorisation.
- Je **constitue un dossier photos pour l'assurance que je contacte sans tarder avant de nettoyer, jeter ou sécher**.
- Je me protège avant de manipuler les déchets produits par l'inondation.
- Je **rends visite à mes voisins** pour voir si je peux leur apporter mon aide.

